



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2024



Conseil Municipal

25 mars 2024



De plus en plus d'associations subventionnées

Le dynamisme et la vitalité du tissu associatif lavallois se traduit par une augmentation du nombre d'associations subventionnées

- ➔ 210 en 2020 ; 218 en 2021 ; 226 en 2022 ; 237 en 2023 et 245 cette année
- ➔ Conséquence : une répartition plus contrainte de l'enveloppe budgétaire
- ➔ Des ajustements affinés en fonction des réserves de certaines associations
- ➔ Maintien du plancher minimal de 300 €

Plus de 6 millions d'€uros de réserves sur les comptes des associations lavalloises

- ➔ Dès l'automne, les associations ont été informées de notre attention particulière sur leurs réserves engrangées, surtout quand elles dépassent un an de fonctionnement
- ➔ Peu d'associations sont en difficulté et la majorité indique moins d'un an de réserve
- ➔ Plusieurs associations dont les réserves dépassent un an ont vu leur subvention réduite
- ➔ Saluons le civisme de plusieurs associations qui ont décidé de ne pas faire de demandes de subventions ou ont réduit d'elles-mêmes leur demande.

Le tableau de bord 2024

Subventions aux associations 2024 : 2 291 050 euros

2 271 050 € : Répartition entre 245 associations cette année

10 000 € : Fonds de réserve aux associations

10 000 € : Fonds d'initiative citoyenne et urgences internationales

245 associations subventionnées

- cohésion sociale 81
- sports pour tous 64
- cultures pour tous 52
- vie associative 21
- attractivité/rayonnement/RI 15
- écologie urbaine 12

Évolutions des subventions

- 66 hausses
- 120 stables
- 59 baisses

10 associations totalisent 49,01 % du budget

CLEP / Ludothèque	170 000 €
USL	163 400 €
Poc Pok	143 500 €
ORPAL	126 000 €
Chainon Manquant	105 500 €
Aid'à Dom	105 000 €
COSEM	95 000 €
Stade Lavallois Omnisports	82 200 €
Laval Cyclisme 53	65 000 €
Lecture en Tête	57 500 €

Les principales évolutions en 2024

Trois coups de pouce importants vers trois associations

- Aid à Dom : + 73 000 € (voté lors du CM du 12 février 2024)
- Lecture en Tête : + 17 500 €
- La Porte Ouverte : + 9 000 €

Un secteur revalorisé : le sport pour tous

30 000 € de plus ont été alloués aux clubs sportifs afin qu'ils puissent développer des projets sportifs en lien avec les Jeux Olympiques et paralympiques 2024

Un cas particulier : le COSEM

Le CNAS est devenu le nouveau prestataire d'action sociale pour les agents de la Ville, à la suite d'un vote des agents organisé en octobre dernier. De ce fait, l'aide financière apportée au COSEM est un montant socle de 95 000 €, afin de garantir l'emploi des deux salariées de l'association et assurer une étape transitoire vers un nouveau modèle associatif en 2025

Le Fonds d'initiatives citoyennes

En place depuis 2021

Un fonds spécifique de 10 000 € en soutien de la création d'association dans un secteur non pourvu ou pour une action spécifique et innovante

Attributions 2023

Dessine-moi une Troupe : 500 € - Évènement (Cultures pour tous)

Enosia : 1 000 € - Ouverture de la Maison des Femmes (Lutte contre les discriminations)

Lundi Migraine : 500 € - Création (Cultures pour tous)

Kuska : 800 € - Évènement (Commerce)

Comité de jumelage Laval/Lovetch : 3 000 € - Saison Bulgare (Relations Internationales)

Détails par politique publique

Cohésion sociale : **870 700 €**

Dont : - Vie des Quartiers : 244 600 €

- Petite enfance : 139 000 €

- Seniors : 128 000 €

- Solidarités : 126 200 €

Sports pour tous : **700 000 €**

Dont : - Clubs omnisports : 328 120 €

Cultures pour tous : **578 400 €**

Dont : - Festivals : 249 000 €

Commerce, économie, relations internationales : **84 800 €**

Écologie urbaine : **27 800 €**

Vie associative : **9 350 €**

Nouveauté : la répartition par tranches des subventions aux associations 2024

Tranches	Nombres	Pourcentage
300 €	47	17,21 %
301 à 500 €	33	12,08 %
501 à 1 000 €	42	15,38 %
1 001 à 2 000 €	40	14,65 %
2 001 à 3 000 €	14	5,12 %
3 001 à 5 000 €	21	7,69 %
5 001 à 10 000 €	32	11,72 %
10 001 à 20 000 €	18	6,59 %
20 001 € à 30 000 €	12	4,39 %
30 001€ à 50 000 €	3	1,10 %
50 001 à 100 000 €	5	1,83 %
+ de 100 000 €	6	2,19 %

59,32 % des associations reçoivent entre 300 et 2 000 € de subventions

Les avantages en nature : une meilleure évaluation

En plus des montants alloués, les associations lavalloises bénéficient également d'avantages en nature (locaux, terrains, matériel, imprimerie, fournitures...) évalués, pour l'année 2022, à **2 376 998 €**, dont plus de 600 000 € pour des associations non subventionnées

Au total, ce sont donc près de **4,8 millions d'€uros** qui sont alloués chaque année au monde associatif lavallois par la municipalité, en plus du soutien du Partenariat associatif et de la Maison des Associations.



Place du 11 novembre
CS 71327
53013 Laval Cedex

02 43 49 43 00
mairie@laval.fr

www.laval.fr

